



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/95/24
6 novembre 2024

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-quinzième réunion
Montréal, 4 – 8 décembre 2024
Point 8 b) de l'ordre du jour provisoire¹

RETARDS DANS LA SOUMISSION DES TRANCHES

Introduction

1. En application de la décision 47/50(d)², le Secrétariat a préparé le présent document. Ce dernier expose les actions menées pour donner suite aux décisions prises lors de la 94^e réunion sur les retards de soumission de tranches, une analyse de chacune des tranches qui devait être présentée mais n'ayant pas été soumise à la 95^e réunion et des tranches présentées mais ayant été ensuite retirées au cours du processus d'examen des projets. Il donne également une vue d'ensemble des raisons expliquant les retards et leur incidence sur la conformité des pays avec leurs obligations en vertu du Protocole de Montréal, ainsi qu'une recommandation du Secrétariat.

I. Suivi des décisions prises sur les retards de soumission de tranches lors de la 94^e réunion

2. Lors de la 94^e réunion, sur les 35 pays qui devaient soumettre des demandes de financement de tranches, 17 ne l'avaient pas fait dans les délais prévus, représentant un taux de non-soumission de 49 pour cent. Le Comité exécutif a ensuite demandé au Secrétariat entre autres d'écrire aux gouvernements concernés pour les informer des décisions prises sur les retards de soumission de tranches figurant dans l'Annexe VII au rapport de la 94^e réunion (décision 93/27 (b)).

3. Conformément à la décision 94/16 (b), le Secrétariat a fait parvenir des lettres aux gouvernements de 16 pays³ visés à l'article 5, leur demandant instamment de soumettre la tranche suivante de leur plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH). En conséquence, les gouvernements du Bahreïn⁴, de

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/95/1

² Le Comité Exécutif a décidé d'inclure à l'ordre du jour des prochaines réunions une rubrique distincte portant sur les retards dans la proposition des tranches annuelles et le décaissement des fonds pour les tranches et les obligations.

³ À l'exclusion de l'Algérie qui ne demandera pas les troisième (2014) et quatrième (2017) tranches restantes de la Phase I de son plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH).

⁴ UNEP/OzL.Pro/ExCom/95/41

Dominique⁵, de Géorgie⁶, du Ghana⁷, de l'Iraq⁸, du Koweït⁹, du Népal¹⁰ et du Pakistan¹¹ ont soumis les tranches respectives de leur PGEH à la 95^e réunion.

4. Les gouvernements de l'Argentine, du Botswana, de la République démocratique du Congo, d'Éthiopie, du Kenya, de Maurice, du Sénégal et de la République arabe syrienne n'ont cependant pas soumis leurs demandes de tranche.

II. Analyse des tranches non soumises à la 95^e réunion

5. Vingt-quatre activités liées aux tranches des PGEH de 14 pays, y compris ceux mentionnés au paragraphe 4, représentant une valeur totale de 5 481 772 \$US (coûts d'appui d'agence compris), qui devaient être soumises à la 95^e réunion ne l'ont pas été, comme l'indique l'Annexe I au présent document¹².

6. En outre, la deuxième tranche de la Phase II du PGEH pour El Salvador, d'un montant de 280 563 \$US (coûts d'appui d'agence compris), a été présentée à la 95^e réunion, mais a ensuite été retirée par les agences d'exécution concernées au cours du processus d'examen du projet. Cette tranche est également incluse dans l'annexe I au présent document.

III. Raisons des retards et incidences sur la conformité

7. Les retards dans la soumission des tranches des PGEH peuvent s'expliquer par les raisons suivantes : décaissement au-dessous du seuil de 20 pour cent des fonds approuvés pour la tranche précédente (10) ; décisions et/ou approbations gouvernementales, et/ou changements au sein de l'unité nationale de l'ozone ou encore changements structurels (6) ; difficultés internes ou externes (4) ; fonds suffisants issus de la tranche précédente approuvée (3) ; rapport de vérification manquant (3) ; agence principale ou de coopération pas prête pour soumettre la tranche (3) ; problèmes de sécurité (1) ; soumission des rapports périodiques et financiers (2) ; retards administratifs (2) ; lenteur de la mise en œuvre (1). Plusieurs raisons peuvent s'appliquer à un retard de soumission.

8. Les agences bilatérales et d'exécution ont fait savoir que les retards dans la soumission des tranches en souffrance n'auraient pas d'incidence sur la conformité des pays avec leurs obligations au titre du Protocole de Montréal. Toutes les tranches restantes devraient être soumises à la 96^e réunion, à l'exception des tranches de l'Afghanistan, de la Guyane, du Kenya et de Maurice, qui seront soumises à la 97^e réunion.

⁵ UNEP/OzL.Pro/ExCom/95/51

⁶ UNEP/OzL.Pro/ExCom/95/53

⁷ UNEP/OzL.Pro/ExCom/95/54

⁸ UNEP/OzL.Pro/ExCom/95/59

⁹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/95/62

¹⁰ UNEP/OzL.Pro/ExCom/95/69

¹¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/95/72

¹² En guise de comparaison, lors de la 94^e réunion 28 activités associées à des tranches de PGEH concernant 17 pays n'avaient pas été soumises.

IV. Recommandation

9. Le Comité exécutif pourrait envisager :

- (a) De prendre note :
 - (i) Du rapport sur les retards de soumission de tranches contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/95/24 ;
 - (ii) Des informations sur les retards de soumission de tranches dans le cadre des plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) soumises par les gouvernements de la France et de l'Allemagne, le PNUD, le PNUE, l'ONUDI et la Banque Mondiale ;
 - (iii) Du fait que 31 activités sur 55 (pour 16 des 30 pays) liées aux tranches des PGEH qui devaient être soumises à la 95^e réunion ont été soumises à temps ;
 - (iv) Du fait que les agences bilatérales et d'exécution concernées ont fait savoir que la soumission tardive des tranches des PGEH dues lors de la deuxième réunion de 2024 n'aurait pas d'incidence sur la conformité avec le Protocole de Montréal, et que rien d'indiquait qu'un des pays concernés était en situation de non-conformité avec les mesures de réglementation du Protocole de Montréal ; et
- (b) Charger le Secrétariat d'écrire aux gouvernements concernés au sujet des décisions prises sur les retards de soumission de tranches figurant dans l'Annexe I au présent rapport.

Annexe I

TRANCHES NON SOUMISES À LA 95^E RÉUNION

Pays	Agence	Tranche	Montant (coûts d'appui compris) (\$US)	Raison du retard/retrait	Recommandations
Afghanistan (Phase II)	UNEP	2023	215 265	Transfert à l'ONUDI à la 95 ^e réunion	Prendre note des retards dus à la situation politique et inviter instamment le gouvernement afghan à collaborer avec l'ONUDI pour que la deuxième tranche (2023) de la Phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) puisse être présentée à la 97 ^e réunion assortie d'un plan d'action révisé pour tenir compte de la réaffectation de la tranche 2023 et des suivantes.
	ONUDI	2023	98 100	Difficultés internes ou externes/situation politique ou problèmes de sécurité	
Argentine (Phase II)	ONUDI	2024	983 463	Seuil de 20 % de décaissement	Prendre note que le taux de décaissement global de la troisième (2023) tranche de la phase II du PGEH est inférieur au seuil de décaissement de 20 pour cent, et prier instamment le Gouvernement argentin de collaborer avec l'ONUDI pour que la quatrième (2024) tranche du PGEH puisse être présentée à la 96 ^e réunion, étant entendu que le seuil de décaissement de 20 pour cent pour le financement de la tranche précédente a été atteint.
Argentine (Limitation des émissions de HFC-23 générées lors de la production de HCFC-22 chez Frio Industrias Argentina)	ONUDI	2024	13 650	Difficultés internes ou externes / absence de rapport de vérification	Prendre note des retards dus à l'inachèvement de la vérification obligatoire du contrôle des émissions de HFC-23 générées par la production de HCFC-22, et prier instamment le gouvernement argentin de collaborer avec l'ONUDI pour achever la vérification afin que la deuxième tranche (2024) du projet de contrôle des émissions de HFC-23 générées par la production de HCFC-22 chez Frio Industrias Argentina puisse être présentée à la 96 ^e réunion avec un plan d'action révisé pour tenir compte de la réaffectation de la tranche de 2024 et des suivantes.
Botswana (Phase II)	UNEP	2023	216 683	Décisions / approbations du gouvernement / changements au sein de l'unité nationale d'ozone (UNO)	Prendre note des retards dus aux changements intervenus au sein de l'UNO, et prier instamment le gouvernement du Botswana de collaborer avec le PNUE et l'ONUDI afin que la deuxième tranche (2023) de la Phase II du PGEH puisse être présentée à la 96 ^e réunion assortie d'un plan d'action révisé tenant compte de la réaffectation de la tranche 2023 et des suivantes.
	ONUDI	2023	160 500	Difficultés internes ou externes	

Pays	Agence	Tranche	Montant (coûts d'appui compris) (\$US)	Raison du retard/retrait	Recommandations
Brunei Darussalam (Phase II)	PNUE	2024	85 993	Fonds suffisants de la tranche précédente approuvée / absence de rapport de vérification	Prendre note que le taux de décaissement global de la première tranche (2020) de la phase II du PGEH était inférieur au seuil de décaissement de 20 pour cent, et que la vérification obligatoire des cibles de consommation de HCFC n'a pas été achevée, et prier instamment le Gouvernement du Brunei Darussalam de collaborer avec le PNUE pour achever la vérification, et avec le PNUE et l'ONUDI pour que la deuxième (2024) tranche de la Phase II du PGEH puisse être présentée à la 96 ^e réunion avec un plan d'action révisé pour tenir compte de la réaffectation de la tranche 2024 et des tranches suivantes, étant entendu que le seuil de décaissement de 20 pour cent pour le financement de la tranche précédente a été atteint.
	ONUDI	2024	167 860	Seuil de 20 % de décaissement	
Cabo Verde (Phase II)	PNUE	2024	148 030	Décisions / approbations du gouvernement / changements au sein de l'UNO	Prenant note des retards dus aux changements intervenus au sein de l'UNO, et priant instamment le gouvernement du Cabo Verde de collaborer avec le PNUE afin que la deuxième tranche (2024) de la Phase II du PGEH puisse être présentée à la 96 ^e réunion assortie d'un plan d'action révisé pour tenir compte de la réaffectation de la tranche 2024 et des suivantes.
République démocratique du Congo (Phase II)	PNUE	2024	180 267	Présentation des rapports périodiques et financiers / lenteur de la mise en œuvre	Prendre note des retards dus à la non-soumission des rapports d'avancement et des rapports financiers, et prier instamment le gouvernement de la République démocratique du Congo de collaborer avec le PNUE pour soumettre les rapports d'avancement et les rapports financiers requis et de travailler avec le PNUE et le PNUD afin que la deuxième tranche (2024) de la phase II du PGEH puisse être présentée à la 96 ^e réunion accompagnée d'un plan d'action révisé pour tenir compte de la réaffectation de la tranche 2024 et des suivantes.
	PNUD	2024	225 235	L'agence d'exécution principale ou l'agence de coopération n'est pas prête pour la soumission / seuil de 20 % de décaissement	
El Salvador (Phase II)	PNUD	2024	261 353	Seuil de 20 % de décaissement	Prendre note que la deuxième tranche (2024) de la phase II du PGEH présentée à la 95 ^e réunion a été retirée parce que le taux de décaissement global de la première (2021) tranche du PGEH était inférieur au seuil de décaissement de 20 pour cent, et prier instamment le gouvernement d'El Salvador de collaborer avec le PNUD et le PNUE pour que la deuxième (2024) tranche de la phase II du PGEH puisse être présentée à la 96 ^e réunion avec un plan d'action révisé tenant compte de la réaffectation de la tranche 2024 et des tranches suivantes, étant entendu que le seuil de décaissement de 20 pour cent pour le financement de la tranche précédente a été atteint.
	PNUE	2024	19 210	Seuil de 20 % de décaissement	
Éthiopie (Phase II)	PNUE	2024	113 000	Décisions / approbations / changements au sein de l'UNO	Prendre note des retards dans la mise en œuvre des activités par le gouvernement et des changements intervenus au sein de l'UNO, et prier instamment le gouvernement éthiopien de collaborer avec le PNUE et l'ONUDI afin que la deuxième tranche (2024) de la Phase II du PGEH puisse être présentée à la 96 ^e réunion avec un plan d'action révisé pour
	ONUDI	2024	98 100	Décisions du gouvernement / approbations / changements au sein de l'UNO / seuil de 20 % de décaissement	

Pays	Agence	Tranche	Montant (coûts d'appui compris) (\$US)	Raison du retard/retrait	Recommandations
					tenir compte de la réaffectation des tranches de 2024 et suivantes.
Guyana (Phase II)	PNUE	2023	51 415	Décisions du gouvernement/approvements/ changements dans l'UNO/absence de rapport de vérification/présentation des rapports périodiques et financiers/seuil de 20 % des décaissements	Prendre note des retards dus à la non-soumission des rapports d'avancement et des rapports financiers, et du fait que la vérification obligatoire des objectifs de consommation de HCFC n'a pas été achevée, et prier instamment le gouvernement du Guyana de collaborer avec le PNUE pour soumettre les rapports d'avancement et les rapports financiers requis et achever la vérification, et de collaborer avec le PNUE et le PNUD pour que la quatrième (2023) tranche de la phase II du PGEH puisse être présentée à la 97 ^e réunion avec un plan d'action révisé tenant compte de la réaffectation de la tranche 2023 et de la tranche suivante.
	PNUD	2023	37 450	L'agence principale ou l'agence de coopération n'est pas prête pour la soumission.	
Kenya (Phase II)	France	2023	671 075	Seuil de 20 % des décaissement / retards administratifs	Prendre note que le taux de décaissement global de la deuxième (2020) tranche de la phase II du PGEH était inférieur au seuil de décaissement de 20 %, et prier instamment le gouvernement du Kenya de collaborer avec le gouvernement français pour que la troisième (2023) phase I du PGEH puisse être présentée à la 97 ^e réunion avec un plan d'action révisé pour tenir compte de la réaffectation de la tranche 2023 et de la tranche suivante, étant entendu que le seuil de décaissement de 20 % pour le financement de la tranche précédente a été atteint..
Maurice (Phase I)	Allemagne	2023	75 343	Seuil de 20 % de décaissement / retards administratifs	Prendre note que le taux de décaissement global de la quatrième tranche (2020) du PGEH est inférieur au seuil de décaissement de 20 pour cent, et prier instamment le Gouvernement de Maurice de collaborer avec le Gouvernement de l'Allemagne pour que la cinquième tranche (2023) du PGEH puisse être présentée à la 97 ^e réunion assortie d'un plan d'action révisé pour tenir compte de la réaffectation de la tranche 2023 et de la tranche suivante, étant entendu que le seuil de décaissement de 20 pour cent pour le financement de la tranche précédente a été atteint.
Sénégal (Phase II)	PNUE	2023	202 835	Décisions / approbations du gouvernement / changements au sein de l'UNO	Prendre note des retards dus à des difficultés internes ou externes sur la chaîne d'approvisionnement et aux changements intervenus au sein de l'UNO, et exhorter le gouvernement du Sénégal à travailler avec le PNUE et l'ONUDI afin que la deuxième (2023) tranche de la phase II du PGEH puisse être présentée à la 96 ^e réunion assortie d'un plan d'action révisé pour tenir compte de la réaffectation de la tranche 2023 et des suivantes.
	ONUDI	2023	103 550	Difficultés internes ou externes	
Soudan du Sud (Phase I)	PNUE	2024	33 335	Situation politique ou problèmes de sécurité	Prendre note des retards dus aux troubles civils qui affectent les opérations de l'UNO et demander instamment au gouvernement du Soudan Sud de collaborer avec le PNUE et le PNUD afin que la troisième tranche (2024)
	PNUD	2024	43 600	L'agence chef de file ou l'agence de	

Pays	Agence	Tranche	Montant (coûts d'appui compris) (\$US)	Raison du retard/retrait	Recommandations
				coopération n'est pas prête pour la soumission / seuil de 20 % de décaissement	de la Phase I du PGEH puisse être présentée à la 96 ^e réunion.
République arabe syrienne (Phase I)	PNUE	2024	445 295	Décisions du gouvernement / avenants / changements au sein de l'UNO / fonds insuffisants de la tranche précédente approuvée / seuil de 20 % de décaissement	Prendre note que le taux de décaissement global de la deuxième (2022) tranche de la phase I du PGEH était inférieur au seuil de décaissement de 20 pour cent, et prier instamment le gouvernement de la République arabe syrienne de collaborer avec le PNUE et l'ONUDI pour que la troisième (2024) tranche du PGEH puisse être présentée à la 96 ^e réunion avec un plan d'action révisé pour tenir compte de la réaffectation de la tranche de 2024 et de la tranche suivante, étant entendu que le seuil de décaissement de 20 pour cent pour le financement de la tranche précédente a été atteint.
	ONUDI	2024	924 965	Seuil de 20 % de décaissement	
Thaïlande (Phase II)	Banque mondiale	2022	186 763	Fonds suffisants de la tranche précédente approuvés	Prendre note des retards dus à l'insuffisance des fonds de la précédente tranche approuvée et demander instamment au gouvernement thaïlandais de collaborer avec la Banque mondiale afin que la troisième (2022) tranche de la phase II du PGEH puisse être présentée à la 96 ^e réunion.
Total			5 762 335		